

CORREZE

DÉPARTEMENT
TULLE
CANTON
TULLE
COMMUNE
Secrétariat Général CC/SC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté approuvant l'avenant modifiant la durée du marché n°2010-28/FCS/Ville relatif à la mise à disposition, l'installation, la maintenance et l'entretien d'abribus publicitaires et de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires

Le Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article 2122-22,
- Vu le Budget Communal,
- Vu le Code de la Commande Publique applicable,
- Vu la délibération du Conseil Municipal N°19 du 11 avril 2023 donnant délégation au Maire et aux adjoints pour régler les affaires prévues aux articles L.2122.22 et L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales - Délibération abrogeant et remplaçant la délibération n° 11 du 29 septembre 2020,
- Vu le marché n°210-28/FCS/VILLE relatif à la mise à disposition, l'installation, la maintenance et l'entretien d'abribus publicitaires et de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires pour une durée de 15 ans à compter de sa notification le 4 août 2010,
- Considérant qu'il convient d'apporter des modifications au marché initial,
- Vu l'avenant N°1 au marché afférent,

ARRETE :

ARTICLE 1er : Approuve la modification, par avenant, de la durée du marché n°2010-28/FCS/Ville relatif à la mise à disposition, l'installation, la maintenance et l'entretien d'abribus publicitaires et de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires.

ARTICLE 2 : Les autres dispositions du marché restent inchangées et applicables.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Corrèze,
- Monsieur le Trésorier Principal de TULLE
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de TULLE,
- Commande Publique

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérécourse citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Transmis au contrôle de Légalité le : 27 JAN. 2025

Date et Réf. de l'accusé de réception : 27 JAN. 2025

AD18 - 2012025

TULLE, le 21 janvier 2025

Le Maire,



Bernard COMBES



MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N°1

¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

VILLE DE TULLE

Mairie

10 rue Felix Vidalin

19000 TULLE

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

PHILIPPE VEDIAUD PUBLICITE au capital de 8012000 euros, immatriculée au R.C.S de Pontoise sous le numéro 751065715, ayant pour siège social 53 rue Corbier Thiébaut 60270 Gouvieux, représentée par Philippe Vediaud, ci-après désigné « le Concessionnaire »,

C - Objet du marché public

Objet du marché public:

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Mise à disposition, installation, maintenance et entretien d'abribus publicitaire et de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaire

Date de la notification du marché public : 04 Aout 2010

Durée du marché public : 15 ans

D - Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant :

Ajout de 2 années au contrat de Mise à disposition, installation, maintenance et entretien d'abribus publicitaire et de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaire

Ajout d'un arrêt de mobilier accueillant un abris voyageurs : arrêt musée et de l'installation du poteau d'arrêt : arrêt préfecture.

Date de fin du marché public par suite de la validation du présent avenant : 04 Aout 2027

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 01/04/2019.